

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2019

DÉCISION N° 2019 / 162 / EOLIEN DUNKERQUE / 2

PROJET DE PARC EOLIEN EN MER AU LARGE DE DUNKERQUE ET SON RACCORDEMENT ELECTRIQUE

La Commission nationale du débat public,

- vu le Code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L. 121-8 et l'article L. 121-9,
- vu le courrier de saisine et le dossier annexé reçu le 19 août 2019, de Mesdames Claire GRANDET et Béatrice BUFFON, respectivement Directrice du département Concertation et Environnement de RTE et Directrice générale adjointe de EDF Renouvelables,
- vu sa décision n°2019 / 137 / EOLIEN DUNKERQUE / 1 du 4 septembre 2019, décidant de l'organisation d'un débat public sur le projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque et son raccordement électrique

sur proposition de Monsieur Roland PEYLET et après en avoir délibéré,

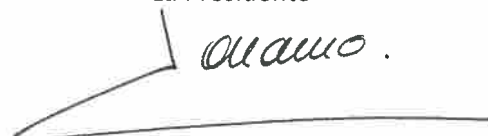
DÉCIDE :

Article unique :

Les personnes suivantes sont désignées comme membres de la commission particulière en charge de l'animation du débat public sur le projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque et son raccordement électrique :

- Dominique SIMON
- Claude BREVAN
- Jacques ROUDIER

La Présidente



Chantal JOUANNO